

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 31 mars 2025, approuvant la feuille de route de la Métropole et les modifications d'opérations existantes, et donnant délégation de pouvoir au Président pour signer les conventions d'interventions requises, ainsi que de leurs avenants éventuels,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter** l'ajustement de périmètre de l'opération OPE2024175 - 76 - MRN « MONT-SAINT-AIGNAN - SECTEUR DU CAMPUS UNIVERSITAIRE » conformément au plan joint en annexe, à la demande de la Métropole Rouen Normandie (76), et d'acquérir en outre les parcelles afférentes.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la Métropole Rouen Normandie, une convention d'interventions.

**D'accepter** l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÏTRE



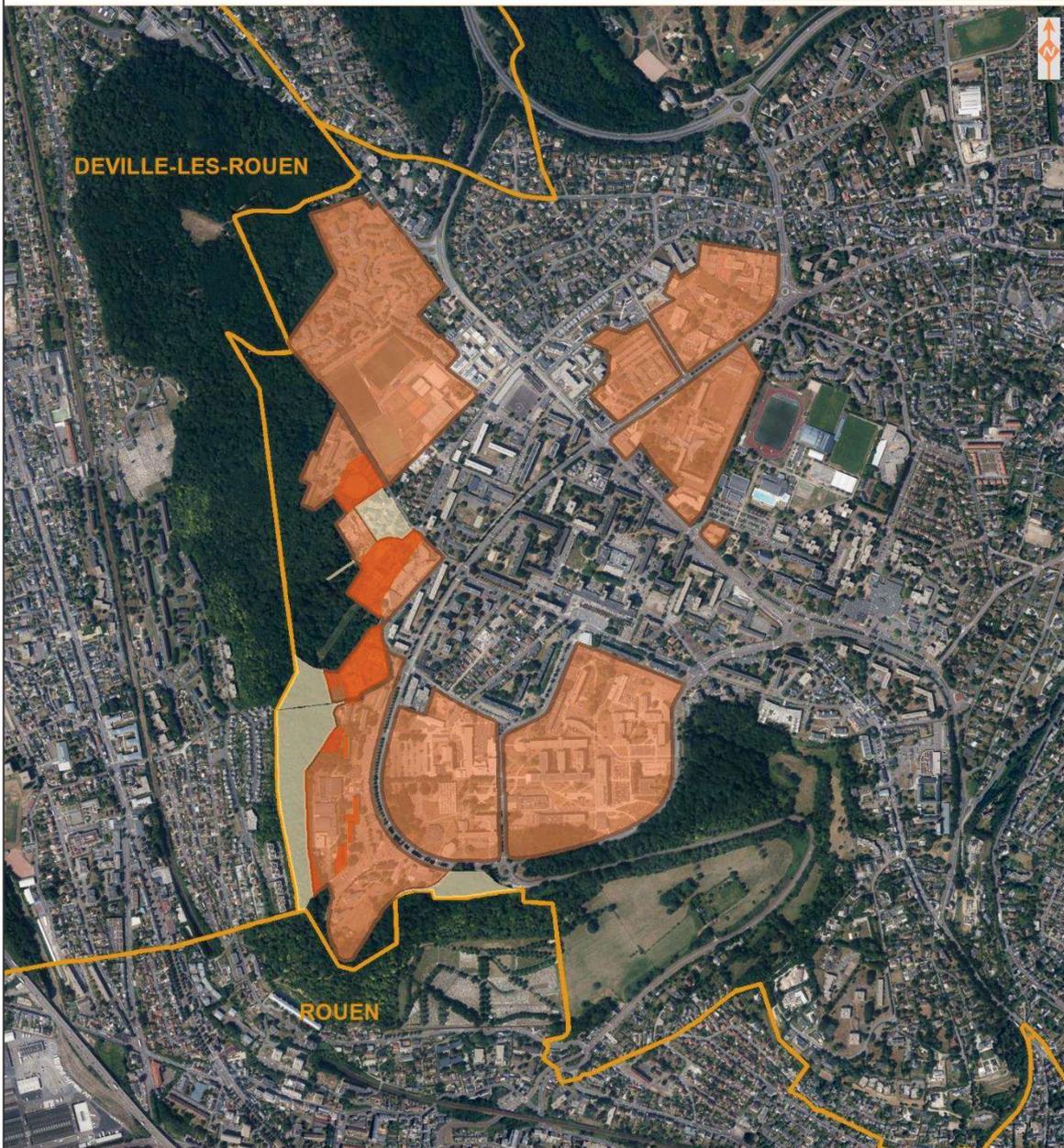
## Action foncière

## SECTEUR DU CAMPUS UNIVERSITAIRE

Métropole Rouen Normandie  
Mont-Saint-Aignan



Surface : 72,445 ha environ  
Emprise bâtie : 12,25 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 12/05/2025

- Réduction de périmètre
- Extension de périmètre
- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales

Plan annexé à la  
convention signée le :

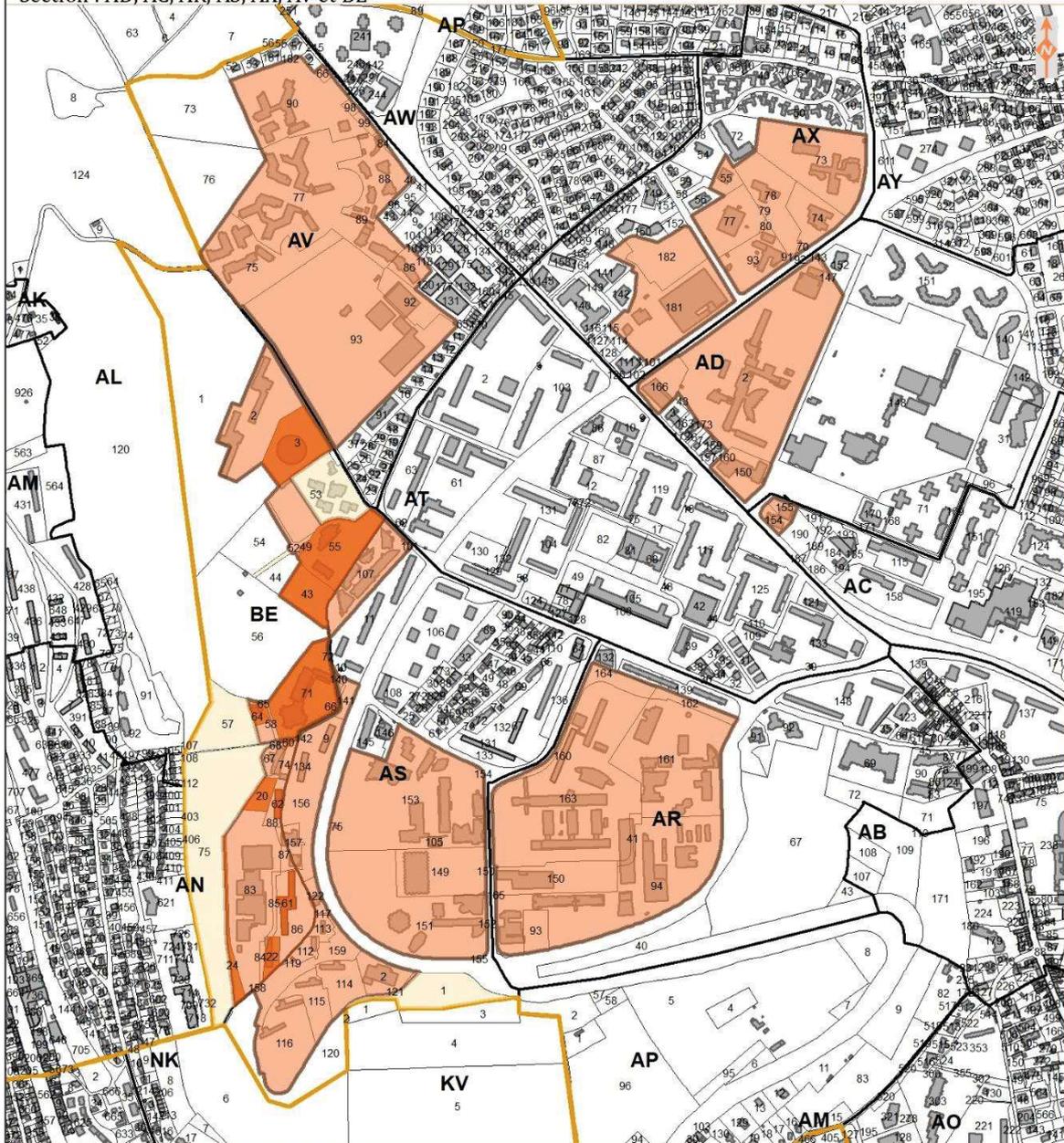
0 112,5 225 450  
Mètres

## Action foncière

## SECTEUR DU CAMPUS UNIVERSITAIRE

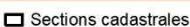
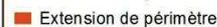
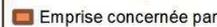
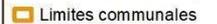
Métropole Rouen Normandie  
Mont-Saint-Aignan

Code Opération : OPE2024175  
Surface : 72,445 ha environ  
Emprise bâtie : 12,25 ha environ  
Section : AD, AC, AR, AS, AX, AV et BE



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 12/05/2025

- |   |  |
|---|--|
|  Réduction de périmètre            |  Sections cadastrales |
|  Extension de périmètre            |  Parcelles            |
|  Emprise concernée par l'opération |  Bâti                 |
|  Limites communales                |  |

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 80 160 320  
Mètres